

Famille, Culture & Éducation | Raïssa M'biló

Quand même les murs crient « Laissez les filles tranquilles »

Entretien avec Laetitia Genin





: lien consultable dans l'Internet

Introduction

En octobre 2017, le producteur Harvey Weinstein est emporté par une tempête médiatique provoquée par des révélations de harcèlements et de viols commis sur des actrices au cours des dernières décennies.¹ D'autres célébrités sont happées à sa suite par le scandale. Au-delà du séisme hollywoodien, le mouvement devient viral et les dénonciations se multiplient visant, entre autres, collègues masculins et supérieurs hiérarchiques.² Le harcèlement semble être devenu un sujet visible et abordable.

Pourtant, la manière dont le sujet est abordé dans la presse restreint la compréhension des rapports de domination entre sexes. Les agressions sexuelles et le harcèlement ne sont en effet que deux illustrations des violences faites aux femmes. Le sexisme dans l'espace public – qui a fait l'objet d'une étude de Vie féminine – en est un autre exemple. Comment se fait-il que, malgré la loi contre le sexisme, les femmes ne puissent toujours pas prendre possession de l'espace public en toute quiétude ? Outre l'éducation, quels moyens efficaces et durables peuvent-ils être mis en place pour combattre le sexisme et ses avatars ? Adoptant le prisme intersectionnel, une membre de Vie Féminine, Laetitia Genin, nous parle des réalités occultées par le scandale Weinstein et de la parole des femmes qui s'est libérée par la suite.

Le caractère vip de cette affaire ayant mis le feu aux poudres hiérarchise le discours des femmes harcelées : ce sont les révélations des femmes célèbres qui ont permis de rendre audibles les dénonciations des autres femmes. Même si, pour beaucoup de femmes, il est difficile de se sentir directement concernées par la médiatisation de l'affaire Weinstein, celle-ci a pourtant eu un impact positif : la parole de la gent féminine a pu se libérer dans son ensemble et être entendue. Comme le souligne Laetitia Genin, coordinatrice nationale en charge des projets jeunes femmes au sein de l'ASBL Vie Féminine³ :

Ce mouvement a donné une résonance à une réalité que les femmes dénonçaient déjà, depuis des années ! Ça fait un paquet d'années que les femmes avec lesquelles on travaille au quotidien, un peu

¹ « Hollywood, le scandale Harvey Weinstein », LCI.fr, [en ligne :] <https://www.lci.fr/sujet/hollywood-le-scandale-harvey-weinstein>.

² « Le mouvement #Metoo », L'express.fr, s. d., [en ligne :] https://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-mouvement-metoo_2038073.html.

³ Vie Féminine est une ASBL féministe belge qui lutte contre les différentes violences faites aux femmes.

partout en Wallonie et à Bruxelles, déposent sur la table et dans les locaux de Vie Féminine des vécus et des témoignages de cet ordre-là et donc ça fait longtemps que, non seulement les femmes le crient sur la place publique, mais aussi que les associations de femmes et les associations féministes s'en font le relais. Donc pour nous, ce n'est pas du tout nouveau. La différence ici, c'est qu'il y a vraiment eu un écho médiatique nouveau et un écho médiatique dans lequel les femmes ont pu se retrouver, et grâce auquel elles ont pu entendre des témoignages similaires aux leurs. Là, elles voient qu'il y a une attention médiatique et populaire qui est accordée à certaines violences, à certaines réalités qu'elles rencontrent au quotidien.

Le harcèlement existe pourtant depuis longtemps dans la vie des femmes, il n'est, comme nous le verrons, qu'une des variantes du sexisme. Ce dernier se décline sous différentes formes donc et se manifeste en différents lieux, privés ou publics :

Ce qui a surtout été médiatisé, c'est la question du harcèlement, principalement, le harcèlement sexuel. On l'a appelé comme ça, on ne l'a pas – ou du moins, très rarement – appelé harcèlement sexiste.

I. Une loi contre le sexisme, l'ambivalence d'une mesure symbolique

Pour distinguer le sexisme et le harcèlement, nous nous baserons sur les définitions légales. En Belgique, la loi contre le sexisme a été adoptée en 2014, dans le sillage du documentaire de Sofie Peeters, *Femme de rue*, témoignant des commentaires sexistes dont les femmes sont souvent la cible en rue.

L'article 2 de cette loi définit ce dernier, de la façon suivante :

Pour l'application de la présente loi, le sexisme s'entend de tout geste ou comportement qui, dans les circonstances visées à l'article 444 du Code pénal, a manifestement pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité.

La loi parle de « geste » ou de « comportement » qui :

- réduit essentiellement au sexe ;
- vise à mépriser ;
- à considérer comme inférieure une personne ;
- en raison de son sexe.

Quant au harcèlement, selon les articles 442bis et 442ter code pénal, il s'agit des cas où :

Quiconque aura harcelé une personne alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'il affecterait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée.

L'auteur du harcèlement est passible « d'une peine d'emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de cinquante [euros] à trois cents [euros], ou de l'une de ces peines seulement... »

Dans les cas prévus par l'article 442bis, le minimum des peines correctionnelles portées par cet article peut être doublé, lorsqu'un des mobiles du délit est la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de sa prétendue race, de sa couleur de peau, de son ascendance, de son origine nationale ou ethnique, de sa nationalité, de son sexe...

Il s'agit donc de nuire gravement à la tranquillité d'une personne visée.

On le constate, la définition du sexisme est plus précise et concerne particulièrement la discrimination fondée sur le sexe. Celle du harcèlement est beaucoup plus large et si le sexe a influencé le comportement délictueux, alors on appréciera cela comme circonstance aggravante. Il existe donc également une nuance légale entre les deux termes, même s'ils sont proches.

La loi sexisme de 2014 a été adoptée dans la précipitation, la diffusion de *Femme de rue* de Sofie Peeters ayant suscité l'émoi jusque dans la sphère politique. Ce documentaire témoignait du harcèlement de rue subi par l'auteure. Vie Féminine applaudit l'adoption de la loi contre le sexisme :

Pour nous, cette loi est essentielle et on la soutient. On la demandait, on la réclamait. Cette loi est entrée en vigueur en 2014. Cependant, en 2005 déjà, à l'initiative de Vie Féminine, on avait constitué un front ; son nom c'était "un front pour une loi" et il rassemblait 52 associations qui militaient en faveur de la création d'une loi contre le sexisme, à l'image de la loi Moureaux qui est la loi contre le racisme. D'ailleurs, cette loi intègre cette lecture du racisme en tant que système. [...] C'était à peu près dix ans avant l'entrée en vigueur de la loi de 2014. Vie Féminine a soutenu l'adoption de cette loi parce que, symboliquement, elle signifiait quelque chose : ici en Belgique et au-delà de nos frontières, c'était la première fois que le terme de "sexisme" était mentionné dans un outil juridique. C'est important. Ça signifiait quelque chose et pour nous, ça donnait une direction, une orientation à notre société, ça soulignait ce dont notre société ne voulait plus : "Ce sexisme, on n'en veut plus, et on s'engage dans la construction d'une société plus égalitaire ; qui intègre notamment la lutte contre les violences faites aux femmes et la traduit en outil juridique."

Laetitia Genin souligne toutefois le caractère exclusif et inefficace de cette loi encore trop méconnue :

Il est clair qu'elle doit être modifiée. Notamment et prioritairement parce que la définition qui est utilisée dans cette loi renvoie le sexisme à un comportement, qu'il s'agisse de gestes ou de paroles, entre un auteur et une victime précisément identifiable. Elle n'intègre donc pas du tout la lecture du système. Le sexisme, c'est la domination d'un groupe sur un autre, c'est dégrader la femme pour ce qu'elle est. Il s'agit d'un système où un groupe, en l'occurrence les hommes,

va être favorisé à travers une organisation de société ; au détriment d'un autre groupe : les femmes.

L'autre aspect qui doit être amélioré par rapport à cette loi, c'est son applicabilité parce qu'aujourd'hui, dans les faits, on sait que c'est difficile. Notamment parce qu'il arrive qu'on ne le vive pas seule, or on doit porter plainte de manière isolée. On ne peut pas le faire ensemble, parce qu'on doit pouvoir identifier l'auteur. Or, n'importe quelle femme dira qu'en fait, dans la plupart des cas, on ne sait pas qui c'est.

Troisième point, c'est aussi un vrai travail d'information. Parce que qu'avant d'utiliser des outils qui sont censés être là pour nous défendre, encore faut-il qu'on sache qu'ils existent. »

Elle nuance néanmoins son propos :

Cela étant, il ne faut pas être trop négatif. Contrairement à ce qu'on peut parfois entendre, même si c'est parfois compliqué, la loi telle qu'elle existe est utile. Des plaintes sont déposées, certaines ont abouti, d'autres sont en cours.

II. Le changement par et avec les femmes : la puissance d'agir féminine

Si la loi et sa charge symbolique sont nécessaires, la représentante de Vie Féminine propose d'autres alternatives à la lutte contre le sexisme. En plus de l'éducation qui s'inscrit sur du long terme (car elle prend du temps), la sensibilisation constante est un autre moyen de combattre le sexisme :

Un des enjeux aujourd'hui, c'est de visibiliser, de faire un vrai travail de sensibilisation et d'appropriation pour qu'on comprenne ce qu'est le sexisme en tant que système de domination, et donc, in fine, qu'on puisse ensuite y apporter les réponses collectives adéquates.

Sans oublier que les actions plus ponctuelles participent à la rétrogression du sexisme :

Un comité de quartier qui organise la fête des voisins, pourrait se questionner sur les mesures à prendre pour que, dans le cadre de la fête des voisins, chacun, chacune, se sente à sa place, se sente en sécurité, qu'il n'y ait pas de comportements d'agressivité ou de violence à l'égard des femmes.

Laetitia Genin tient tout de même à insister sur le rôle actif crucial des femmes concernées. En effet, les femmes sont en première ligne du changement. La lutte contre le sexisme, c'est aussi la conscience et l'accompagnement de la puissance d'agir féminine :

« Toutes les stratégies mises en place par les femmes sont ce qu'on peut appeler leur "pouvoir d'agir". Ne pas le nommer, c'est l'invisibiliser et confisquer ce pouvoir aux femmes. »

III. Le sexisme et l'hydre des violences systémiques

La lutte contre le sexisme doit donc se concrétiser de façon individuelle ou collective et à différentes échelles, y compris sur le plan politique :

On voit qu'on est dans des choix politiques qui ne prônent pas l'égalité mais qui vont vraiment discriminer certains groupes par rapport aux autres, ce qui se traduit ensuite dans les pratiques institutionnelles. On est vraiment ici dans une responsabilité collective, dans les choix que prend notre société à travers ses engagements politiques et institutionnels.

Néanmoins, cette concrétisation sur le plan politique doit se faire tout en évitant toute forme d'instrumentalisation du féminisme à d'autres fins, dans des discours racistes et dénigrant de cultures étrangères :

Suite aux évènements de Cologne, un certain discours avait confisqué le féminisme pour servir d'autres fins et ça soulève d'autres enjeux.

Cela remet l'accent sur le fait que le sexisme est un problème systémique et qu'il entre dans des questionnements plus transversaux comme la lutte contre le capitalisme et le racisme. C'est précisément la mission que se donne Vie Féminine, comme le rappelle sa coordinatrice : lutter contre le sexisme doit aussi se faire en tenant compte des autres discriminations et des spécificités propres aux différentes situations que vivent les femmes : leur milieu, leur éducation, leur origine. Sans prendre en considération ces différents facteurs, il est impossible d'apporter des réponses adéquates et efficaces :

À Vie Féminine, en Wallonie et à Bruxelles, on est vraiment attentives à travailler avec et à rencontrer les femmes qui vivent le plus de discriminations, qui cumulent aussi les discriminations. Si on en revient au cœur, à l'essentiel, de "c'est quoi en fait, les violences que vivent les femmes ?" et "c'est quoi le renforcement des violences que peuvent vivre certaines femmes ?" ; quand on s'intéresse à ce "c'est quoi-là", on vise à lutter contre ces réalités-là, que vont vivre les femmes les plus précaires, que vont vivre les femmes racisées, que vont vivre les femmes qui n'ont pas de qualifications, de formations, que vont vivre les femmes qui sont à la tête d'une famille monoparentale.

Le féminisme est donc une lutte sur plusieurs niveaux contre un système exerçant différentes violences dont les femmes, selon leur identité, sont souvent victimes. Vie Féminine prône la nécessité et la pertinence de l'intersectionnalité⁴ du féminisme.

Le sexisme est un système qui se concrétise de façon implicite ou explicite dans la sphère privée comme dans l'espace public. La possibilité pour les femmes d'en prendre possession physiquement et symboliquement est réduite et menacée par la discrimination institutionnelle qui se traduit notamment dans la publicité. Cette dernière représente également un sexisme explicite ou implicite :

On a le droit d'investir l'espace, et c'est vraiment hyper important de parler en termes de droit. Parce que ça représente toute une série de choses en termes de droit. À quoi participe-t-elle cette publicité sexiste ? Donc pas la nana, mais la publicité sexiste, que renvoie-t-elle comme message ? Un autre aspect, c'est que ça va nous renvoyer au fait que l'espace public, en fait ce n'est pas pour nous... parce que cette publicité, ce n'est pas pour nous.

⁴ L'approche intersectionnelle est l'approche globale des différents niveaux d'oppression des femmes, elle vise à prendre en compte ces différentes oppressions, à défendre les femmes qui se trouvent à l'intersection de ceux-ci. Lire à ce propos M. ZUNE, « Ouvrir les impasses de l'exil. Le féminisme musulman et les voiles de la liberté », in M.-S. DELEFOSSE (dir.), *Les féminismes d'hier à demain. Des combats ancrés dans leur époque*, Bruxelles : CPCP, « Études », décembre 2018, p. 51-72, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/feminismes>.

Conclusion

À la suite des différents scandales sexuels qui ont éclaté au grand jour au cours de l'année 2017, les questions de féminisme et de sexisme ont été le nouveau sujet phare des conversations et des Une d'actualité. Le monde semblait découvrir, avec émoi, le sort des femmes dans une société qui s'avérait être encore patriarcale.

Aujourd'hui, la parole et la lutte d'associations telles que Vie Féminine contre les violences multidimensionnelles faites aux femmes, se jouent sur différents plans : la sensibilisation, l'éducation et l'action. La lutte se veut intersectionnelle et systémique car le sexisme n'est qu'une facette d'une oppression aux multiples manifestations, notamment capitaliste et raciste.

Des mesures ont été prises pour accompagner ce nouvel éveil féministe, à l'instar de la loi contre le sexisme de 2014. Cette dernière est incomplète, inefficace à certains égards mais surtout méconnue. Si on peut saluer son adoption, elle représente toutefois un geste insuffisant face à l'ampleur de la violence sexiste exercée à tous les niveaux, sur toutes les femmes et dans toutes les sphères privées ou publiques. Chaque fois différente, selon la personne concernée et le contexte, ce sont des réponses adaptées que l'on doit apporter à chaque situation de violence sexiste.

Comment faire en sorte que les femmes puissent se réapproprier l'espace public ?⁵ Comment permettre qu'elles puissent y déambuler librement à l'abri de prédateurs sexuels, à toute heure du jour et de la nuit et en y étant invitées par une infrastructure adaptée à tous, de la structure des voies publiques aux publicités affichées ? Tels semblent être les prochains défis sociaux, en 2019. Un travail de déconstruction et de rééducation figure ainsi parmi les urgences de l'agenda d'une société dite développée et prétendant à l'égalité.

* *

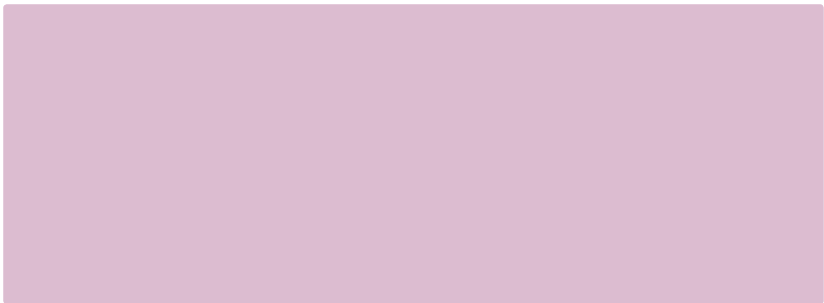
Raïssa M'bilô est chercheuse au sein du PEPS, au CPCP. Elle est titulaire d'un master en droit à finalité Droit européen.

Laetitia Genin est coordinatrice nationale de Vie Féminine en charge des projets « Jeunes femmes »

⁵ Lire à ce sujet, l'analyse de A.-C. REMACLE, *Celles qui marchent dans la ville*, Bruxelles : CPCP, « Au Quotidien », janvier 2019, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/medias/pdfs/publications/elles-villes.pdf>.

Pour aller plus loin...

- *Le sexisme dans l'espace public* par Vie Féminine : <http://engrenageinfernal.be/wp-content/uploads/2016/10/Etude-Sexisme-web.pdf> .
- *La loi contre le sexisme a trois ans : pourquoi si peu de plaintes ?* par Camille Wernaers : <https://www.axellemag.be/loi-contre-sexisme-peu-de-plaintes>.
- *Lutter contre le sexisme un enjeu pour l'égalité des hommes et des femmes* par l'institut pour l'égalité des hommes et des femmes : https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/92_-_lutter_contre_le_sexisme_fr.pdf .



M^{BILO} Raïssa, *Quand même les murs crient : « Laissez les filles tranquilles »*,
Bruxelles : CPCP, Analyse n°368, 2019, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/filles-tranquilles>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcpasbl.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Quatre ans après l'adoption de la loi contre le sexisme, les femmes sont toujours harcelées dans l'espace public. Avec Laetitia Genin, membre de Vie Féminine, nous revenons sur la nature systémique des violences faites aux femmes et les différents moyens de lutter pour plus d'égalité.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 | info@cpcp.be | www.cpcp.be



Chaque jour, des nouvelles du front !

www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/